



Nuisances sonores des voisins

Par **batiorel**, le **04/11/2011** à **18:50**

Bonjour,
Je suis en location depuis 3 semaines à peine et je rencontre des problèmes. Je pense que le plancher du dessus est très mal isolé acoustiquement. J'entends mes voisins parler, marcher, et leur petit garçon courir. J'ai l'impression que mon plancher vibre à chaque pose de pied.
Je sais que d'après la loi du 6 juillet 1989 le locataire doit pouvoir jouir de sa location. Est ce une raison valable pour un préavis de 1 mois ? Que puis je faire d'autre ?
Je remercie par avance des réponses.
(je précise que j'ai prévenu mes voisins du bruit que j'entendais)

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **18:59**

Vous jouissez pleinement du bien loué et ce n'est pas une raison pour avoir un préavis d'un mois.
Est-ce un immeuble ancien ?
Les voisins sont aussi locataires ?

Par **batiorel**, le **05/11/2011** à **12:29**

Oui les voisins sont locataires et travaillant dans le bâtiment je ne pense pas que le plancher intermédiaire soit en béton mais plutôt en bois... Si mon propriétaire ne fait pas le nécessaire que dois je faire ? Pour le moment je lui ai envoyé un recommandé AR en expliquant le problème, j'attends une réponse.

Par **mimi493**, le **05/11/2011** à **13:31**

Déjà c'est au bailleur du voisin que vous devez écrire
[citation]Est-ce un immeuble ancien ?
[/citation]